



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MERCREDI 29 MARS 2017

Le vingt-neuf mars deux mille dix-sept, à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Dronne et Belle dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle culturelle de Champagnac de Bélair, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COUVY.

Nombre de délégués communautaires :	47
Présents :	40
Votants :	44 dont 4 pouvoirs

Date de la convocation : 21 mars 2017

Etaient présents les conseillers communautaires suivants :

Mesdames et Messieurs Jean-Luc AIMONT, Yves ARLOT, Michel BOSDEVESY, Josiane BOYER, Anita CATUSSE, Olivier CHABREYROU, Éric CHARRON, Anne-Marie CLAUZET, Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Bernard de MONTETY, Geneviève de TRAVERSAY (suppléante de Martial Henri CANDEL), Martine DESJARDINS, Michel DUBREUIL, Jean-Claude FAGETE, Bernard MERLE (suppléant de Henri FAISOLE), Jean-Pierre GROLHIER, Benoît HARMAND, Thierry JEAN (suppléant de Guy-Robert DUVERNEUIL), Jean-Jacques LAGARDE, Alain LAVAUD (suppléant de Anémone LANDAIS), Jean-Marie MARCHAND, Claude MARTINOT, Jean-Jacques MARTINOT, Jean-Pierre CHATEAUREYNAUD suppléant de Christian MAZIERE), Pascal MAZOUAUD, Francis MILLARET, Pierre MORIN, François NEGRIER, Christian NEYCENSAS, Pierre NIQUOT, Alain OUISTE, Alain PEYROU, Monique RATINAUD, Jean-Robert RAVON, Catherine ROUMAILLAC, Claude SECHERE, François THOMAS, Bernadette VAN DEN DRIESSCHE, Frédéric VILHES.

Etaient absents (excusés) : Messieurs et Mesdames, Raymond BOUCAUD, Gaston CHAPEAU, Malaurie GOUT DISTINGUIN, Sylvie MAZIERES, Jean-Michel NADAL, Francis REVIDAT, Fabienne THORNE.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Pouvoirs : 4

Madame Malaurie GOUT DISTINGUIN a donné pouvoir à Madame Anne-Marie CLAUZET.

Madame Fabienne THORNE a donné pouvoir à Madame Monique RATINAUD.

Monsieur Raymond BOUCAUD a donné pouvoir à Monsieur Claude MARTINOT.

Monsieur Jean-Michel NADAL a donné pouvoir à Monsieur Claude SECHERE.

Monsieur Michel DUBREUIL est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Puis, il passe à l'ordre du jour qui est le suivant :

I-APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 07 FEVRIER 2017

II-LECTURE DES DECISIONS

III-Administration Générale/Finances :

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

FINANCES :

- Présentation de l'analyse financière et prospective de la Communauté de Communes (pièce jointe n°1)

- Budget annexe CULTURE SPORT
 - 1°) Approbation du compte administratif 2016 (pièce jointe n°2)
 - 2°) Approbation du compte de gestion 2016 (pièce jointe n°3)

- Budget annexe ENFANCE JEUNESSE
 - 1°) Approbation du compte administratif 2016 (pièce jointe n°4)
 - 2°) Approbation du compte de gestion 2016 (pièce jointe n°5)
 - 3°) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

- Budget annexe LOGEMENTS
 - 1°) Approbation du compte administratif 2016 (pièce jointe n°6)
 - 2°) Approbation du compte de gestion 2016 (pièce jointe n°7)

- Budget annexe MAISON DE SANTE
 - 1°) Approbation du compte administratif 2016 (pièce jointe n°8)
 - 2°) Approbation du compte de gestion 2016(pièce jointe n°9)
 - 3°) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

- Budget annexe REGIE TOURISME
 - 1°) Approbation du compte administratif 2016 (pièce jointe n°10)
 - 2°) Approbation du compte de gestion 2016 (pièce jointe n°11)

- Budget annexe SPANC
 - 1°) Approbation du compte administratif 2016 (pièce jointe n°12)
 - 2°) Approbation du compte de gestion 2016 (pièce jointe n°13)

- Budget annexe ZAE
 - 1°) Approbation du compte administratif 2016 (pièce jointe n°14)
 - 2°) Approbation du compte de gestion 2016 (pièce jointe n°15)

- BUDGET PRINCIPAL

1°) Approbation du compte administratif 2016 (pièce jointe n°16)

ADMINISTRATION GENERALE :

- Approbation de la modification des statuts du SMCTOM

IV-Voirie :

Rapporteur : M. Jean-Jacques LAGARDE

1°) Choix du prestataire pour l'entretien des chemins du PDIPR.

V-Enfance/Jeunesse :

Rapporteur : M. Alain OUISTE

1°) Demande de subvention auprès de la CAF et de la MSA pour le projet « Art Bri Bus »

2°) Demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire pour la construction du bâtiment Enfance/Jeunesse.

VI-Culture/Sport :

Rapporteur : M. Jean-Claude FAGETE

1°) Fixation d'un tarif de location pour la salle multimédia de la médiathèque à Champagnac de Bélair.

2°) Délibération pour autoriser et procéder au désherbage des collections des médiathèques et bibliothèques.

VII-Tourisme

Rapporteur : M. Claude MARTINOT

1°) Vote des tarifs pour les articles en vente à la boutique de l'Office de Tourisme communautaire.

VIII-Questions diverses :

-Discussion sur les modalités de location du bâtiment de Champagnac au Pays Périgord Vert et au SCOT.

-Décision sur l'utilisation des chapiteaux.

-Réflexion à engager pour la prise de compétence assainissement collectif.

-Réflexion à mener pour la participation des communes au financement de l'ADS

-Démarche pour la recherche de médecins.

§§§§§§§§§§§§

I-APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 19 DECEMBRE 2016

Le Président soumet à l'approbation du conseil communautaire le procès-verbal de la réunion du 07 février 2017. Sans remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II-LECTURE DES DECISIONS

Le Président donne lecture des décisions du Président qui ont été prises en vertu des délégations qui lui ont été confiées par délibération n°2014/06/126bis du 16 juin 2014.

Décision n°2017/02/07 du 08 février 2017 :

De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour les biens mentionnés section F n° 310, 312, 313, 314, et 315 d'une contenance totale de 14a 85ca, situés 2 allée croix de Merle à Mareuil en Périgord.

Décision n°2017/02/08 du 08 février 2017 :

De confier au cabinet SODEIRE, 17 rue Henri Sellier 79000 Niort la mission de maîtrise d'œuvre concernant la mise aux normes des piscines de Champagnac de Bélair et Bourdeilles pour un prix se composant comme suit :

Montant estimatif des travaux : 300 000€

Mission	Coût HT
DIAG	7 192.00
EP	2 814.50
AVP	4 866.83
PRO DCE	6 718.67
ACT	2 400.00
VISA	750.00
DET	3 000.00
AOR	600.00
TOTAL	28 342.00

Décision n°2017/02/09 du 09 février 2017 :

De signer la convention avec la Fondation Abbé Pierre pour le dossier Broussaudier, référence 17/HL/SOST/069.

Décision n°2017/02/10 du 20 février 2017 :

De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour le bien mentionné section C n° 859 d'une contenance totale de 52a 64ca, situé Lieu-dit « Grande Terre » à Brantôme en Périgord.

Décision n°2017/02/11 du 22 février 2017 :

De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour le bien mentionné section AB n° 0036 d'une contenance totale de 01a 81ca, situé 50 rue Gambetta à Brantôme en Périgord.

Décision n°2017/02/12 du 21 février 2017 :

De signer la convention avec la Fondation Abbé Pierre pour le dossier Chopinet, référence 17/HL/SOST/054.

Décision n°2017/03/13 du 13 mars 2017 :

De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour les biens mentionnés section F n° 67 et n° 68 d'une contenance totale de 01h 17a 26ca, situés 5 allée croix du Merle à Mareuil en Périgord.

Décision n°2017/03/14 du 13 mars 2017 :

De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour les biens mentionnés section C n° 43, n° 1139, n° 1140, n° 1233, n° 1235 et n° 1236 d'une contenance totale de 98a 54ca, situés La Coupelle à Brantôme en Périgord.

Décision n°2017/03/15 du 15 mars 2017 :

De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour les biens mentionnés section AB n° 45 et n° 255 d'une contenance totale de 01a 55ca, situés rue Gambetta à Brantôme en Périgord.

Décision n°2017/03/16 du 20 mars 2017 :

De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour le bien mentionné section E n° 895 d'une contenance totale de 20a 01ca, situé Lieu-dit Les Terres à Brantôme en Périgord.

III-Administration Générale/Finances :

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

FINANCES :

•Présentation de l'analyse financière et prospective de la Communauté de Communes (pièce jointe n°1)

M. COMBEALBERT présente l'analyse financière réalisé sur la période 2014-2020.

Plusieurs remarques sont faites concernant les possibilités d'agir sur les finances de la Communauté de Communes (CC) :

Sur le maintien de l'adhésion au conservatoire départemental : M. NIQUOT indique qu'une nouvelle directrice a été recrutée et qu'une réorganisation va être mise en place. Il évoque également la future adhésion de la commune de Bergerac et la possibilité de l'adhésion du Grand Périgueux (réflexion en cours).

Sur l'augmentation de la fiscalité : M. LAVAUD indique qu'il est préférable d'attirer des entreprises pour qu'elles s'installent sur notre territoire plutôt qu'augmenter la fiscalité.

M. COUVY rappelle que des entreprises du territoire rencontrent beaucoup de difficultés pour recruter du personnel n'ayant pourtant pas besoin de formation particulière.

M. MAZOUAUD rappelle à l'assemblée que la CC dispose de réserve foncière sur les communes de Biras, Valeuil et Champagnac de Bélair et qu'il faudrait envisager d'élargir l'offre de terrains.

• **Budget annexe CULTURE SPORT**

1°) Approbation du compte administratif 2016 (pièce jointe n°2)

Le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2016/04/45 du 13 avril 2016 approuvant le budget primitif 2016 du budget annexe Culture/Sport ;

L'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule « dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son Président ».

Le conseil communautaire décide d'élire M Bernard De MONTETY, Président de séance.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Arrête comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2016

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales	495 288.95	474 252.08	969 541.03
Titres de recettes émis	216 608.40	445 867.12	662 475.52
Dépenses			
Prévisions budgétaires totales	495 288.95	474 252.08	969 541.03
Mandats émis	165 526.09	445 867.12	611 393.21
Résultat de l'exercice	+51 082.31	0.00	+51 082.31

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	<u>Part affectée à l'investissement Exercice 2016</u>	<u>Résultat de l'exercice 2016</u>	<u>Résultat de clôture 2016</u>
Investissement	-54 522.95		51 082.31	-3 440.64
Fonctionnement	43 730.32	43 730.32	0.00	0.00
TOTAL	-10 792.63	43 730.32	51 082.31	-3 440.64

Adopte le compte administratif 2016 du budget annexe Culture/Sport de la communauté de communes Dronne et Belle. Le Président conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est retiré au moment du vote.

Charge le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

2°) Approbation du compte de gestion 2016 (pièce jointe n°3)

Le rapporteur présente le compte de gestion du budget annexe Culture/Sport de l'exercice 2016.

Ce compte de gestion s'avère conforme en ses écritures au compte administratif 2016.

Le conseil communautaire, après avoir constaté que le résultat global de clôture du compte de gestion du budget annexe Culture/Sport est égal à celui du compte administratif 2016 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et à l'unanimité,

Adopte le compte de gestion 2016 du trésorier du budget Culture/Sport.

Charge le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

• **Budget annexe ENFANCE JEUNESSE**

1°) Approbation du compte administratif 2016 (pièce jointe n°4)

Le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2016/03/34 du 23 mars 2016 approuvant le budget primitif 2016 du budget annexe Enfance/jeunesse ;

L'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule « dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son Président ».

Le conseil communautaire décide d'élire M Bernard De MONTETY, Président de séance.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Arrête comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2016

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales	292 227.46	1 774 582.82	2 066 810.28
Titres de recettes émis	107 203.89	1 719 858.93	1 827 062.82
Dépenses			
Prévisions budgétaires totales	292 227.46	1 774 582.82	2 066 810.28
Mandats émis	59 615.00	1 608 029.77	1 667 644.77
Résultat de l'exercice	+47 588.89	+111 829.16	+159 418.05

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	<u>Part affectée à l'investissement Exercice 2016</u>	<u>Résultat de l'exercice 2016</u>	<u>Résultat de clôture 2016</u>
Investissement	-183 626.53		47 588.89	-136 037.64
Fonctionnement	0	0	111 829.16	111 829.16
TOTAL	-183 626.53	0	159 418.05	-24 208.48

Adopte à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget annexe Enfance/Jeunesse de la communauté de communes Dronne et Belle. Le Président

conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est retiré au moment du vote.

Charge le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

2°) Approbation du compte de gestion 2016 (pièce jointe n°5)

Le rapporteur présente le compte de gestion du budget annexe Enfance/Jeunesse de l'exercice 2016.

Ce compte de gestion s'avère conforme en ses écritures au compte administratif 2016.

Le conseil communautaire, après avoir constaté que le résultat global de clôture du compte de gestion du budget annexe Enfance/Jeunesse est égal à celui du compte administratif 2016 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et à l'unanimité,

Adopte à l'unanimité le compte de gestion 2016 du trésorier du budget annexe Enfance/Jeunesse.

Charge le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

3°) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Vu les résultats de l'exercice 2016 du budget annexe Enfance/Jeunesse faisant apparaître les chiffres suivants :

Excédent de fonctionnement :	111 829.16 €
Déficit d'investissement :	136 037.64 €
Restes à réaliser dépenses :	45 320.52 €
Restes à réaliser recettes :	69 529.00 €
Besoin net de la section investissement :	111 829.16 €

Décide de reprendre les résultats dès le vote du budget primitif Enfance/Jeunesse 2016 de la manière suivante :

Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés :	111 829.16 €
Compte 002 – excédent de fonctionnement à reporter :	0.00 €

Charge le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

• **Budget annexe LOGEMENTS**

1°) Approbation du compte administratif 2016 (pièce jointe n°6)

Le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2016/04/51 du 25 avril 2016 approuvant le budget primitif 2016 du budget annexe Logements ;

L'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule « dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son Président ».

Le conseil communautaire décide d'élire M Bernard De MONTETY, Président de séance.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Arrête comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2016

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales	199 787.00	56 100.00	255 887.00
Titres de recettes émis	40 571.33	53 358.43	93 929.76
Dépenses			
Prévisions budgétaires totales	199 787.00	56 100.00	255 887.00
Mandats émis	23 315.45	14 146.84	37 462.29
Résultat de l'exercice	+17 255.88	+39 211.59	+56 467.47

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	<u>Part affectée à l'investissement Exercice 2016</u>	<u>Résultat de l'exercice 2016</u>	<u>Résultat de clôture 2016</u>
Investissement	32 440.96		17 255.88	49 696.84
Fonctionnement	39 591.52	39 591.52	39 211.59	39 211.59
TOTAL	72 032.48	39 591.52	56 467.47	88 908.43

Adopte à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget annexe Logements de la communauté de communes Dronne et Belle. Le Président conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est retiré au moment du vote.

Charge le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

2°) Approbation du compte de gestion 2016 (pièce jointe n°7)

Le rapporteur présente le compte de gestion du budget annexe Logements de l'exercice 2016.

Ce compte de gestion s'avère conforme en ses écritures au compte administratif 2016.

Le conseil communautaire, après avoir constaté que le résultat global de clôture du compte de gestion du budget annexe Logements est égal à celui du compte

administratif 2016 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et à l'unanimité,

Adopte le compte de gestion 2016 du trésorier du budget annexe Logements.

Charge le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

• **Budget annexe MAISON DE SANTE**

M. Olivier CHABREYROU quitte la séance.

1°) Approbation du compte administratif 2016 (pièce jointe n°8)

Le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2016/04/48 du 25 avril 2016 approuvant le budget primitif 2016 du budget annexe Maison de santé ;

L'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule « dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son Président ».

Le conseil communautaire décide d'élire M Bernard De MONTETY, Président de séance.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Arrête comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2016

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales	373 497.38	135 398.41	508 895.79
Titres de recettes émis	312 169.62	125 619.64	437 789.26
Dépenses			
Prévisions budgétaires totales	373 497.38	135 398.41	508 895.79
Mandats émis	116 144.17	70 498.71	186 642.88
Résultat de l'exercice	196 025.45	55 120.93	251 146.38

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement Exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	-162 297.38		196 025.45	33 728.07
Fonctionnement	98 610.71	98 610.71	55 120.93	55 120.93
TOTAL	-63 686.67	98 610.71	251 146.38	88 849.00

Adopte à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget annexe Maison de santé de la communauté de communes Dronne et Belle. Le Président conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est retiré au moment du vote.

Charge le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

2°) Approbation du compte de gestion 2016(pièce jointe n°9)

Le rapporteur présente le compte de gestion du budget annexe Maison de santé de l'exercice 2016.

Ce compte de gestion s'avère conforme en ses écritures au compte administratif 2016.

Le conseil communautaire, après avoir constaté que le résultat global de clôture du compte de gestion du budget annexe Maison de santé est égal à celui du compte administratif 2016 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et à l'unanimité,

Adopte le compte de gestion 2016 du trésorier du budget annexe Maison de santé.

Charge le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

3°) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Vu les résultats de l'exercice 2016 du budget annexe Maison de santé faisant apparaître les chiffres suivants :

Excédent de fonctionnement :	55 120.93 €
Excédent d'investissement :	33 728.07 €
Restes à réaliser dépenses :	92 889.00 €
Restes à réaliser recettes :	2 640.00 €
Besoin net de la section investissement :	56 520.93 €

Décide de reprendre les résultats dès le vote du budget primitif Enfance/Jeunesse 2016 de la manière suivante :

Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés :	55 120.93 €
Compte 002 – excédent de fonctionnement à reporter :	0.00 €

Charge le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

• Budget annexe REGIE TOURISME

1°) Approbation du compte administratif 2016 (pièce jointe n°10)

Le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2016/04/42 du 13 avril 2016 approuvant le budget primitif 2016 du budget annexe Régie Tourisme ;

L'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule « dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son Président ».

Le conseil communautaire décide d'élire M. Bernard De MONTETY, Président de séance.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Arrête comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2016

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales	331 673.14	512 015.45	843 688.59
Titres de recettes émis	155 782.45	400 774.73	556 557.18
Dépenses			
Prévisions budgétaires totales	331 673.14	512 015.45	843 688.59
Mandats émis	132 513.01	392 366.42	524 879.43
Résultat de l'exercice	23 269.44	8 408.31	31 677.75

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	<u>Part affectée à l'investissement Exercice 2016</u>	<u>Résultat de l'exercice 2016</u>	<u>Résultat de clôture 2016</u>
Investissement	15 585.31		23 269.44	38 854.75
Fonctionnement	69 115.45	50 000.00	8 408.31	27 523.76
TOTAL	84 700.76	50 000.00	31 677.75	66 378.51

Adopte à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget annexe Régie Tourisme de la communauté de communes Dronne et Belle. Le Président conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est retiré au moment du vote.

Charge le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

2°) Approbation du compte de gestion 2016 (pièce jointe n°11)

Le rapporteur présente le compte de gestion du budget annexe Régie Tourisme de l'exercice 2016.

Ce compte de gestion s'avère conforme en ses écritures au compte administratif 2016.

Le conseil communautaire, après avoir constaté que le résultat global de clôture du compte de gestion du budget annexe Régie Tourisme est égal à celui du compte administratif 2016 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et à l'unanimité,

Adopte à l'unanimité le compte de gestion 2016 du trésorier du budget annexe Régie Tourisme.

Charge le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

- **Budget annexe SPANC**

1°) Approbation du compte administratif 2016 (pièce jointe n°12)

Le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2016/03/30 du 23 mars 2016 approuvant le budget primitif 2016 du budget annexe SPANC ;

L'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule « dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son Président ».

Le conseil communautaire décide d'élire M. Bernard De MONTETY, Président de séance.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Arrête comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2016

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales	7 193.53	146 720.87	153 914.40
Titres de recettes émis	2 512.10	111 844.92	114 357.02
Dépenses			
Prévisions budgétaires totales	7 193.53	146 720.87	153 914.40
Mandats émis	7 133.01	79 655.86	86 788.87
Résultat de l'exercice	-4 620.91	32 189.06	27 568.15

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement <u>Exercice 2016</u>	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	4 080.43		-4 620.91	-540.48
Fonctionnement	67 720.87		32 189.06	99 909.93
TOTAL	71 801.30		27 568.15	99 369.45

Adopte à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget annexe SPANC de la communauté de communes Dronne et Belle. Le Président conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est retiré au moment du vote.

Charge le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

2°) Approbation du compte de gestion 2016 (pièce jointe n°13)

Le rapporteur présente le compte de gestion du budget annexe SPANC de l'exercice 2016.

Ce compte de gestion s'avère conforme en ses écritures au compte administratif 2016.

Le conseil communautaire, après avoir constaté que le résultat global de clôture du compte de gestion du budget annexe SPANC est égal à celui du compte administratif 2016 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et à l'unanimité,

Adopte à l'unanimité le compte de gestion 2016 du trésorier du budget annexe SPANC.

Charge le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

- **Budget annexe ZAE**

1°) Approbation du compte administratif 2016 (pièce jointe n°14)

Le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2016/05/62 du 18 mai 2016 approuvant le budget primitif 2016 du budget annexe ZAE ;

L'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule « dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son Président ».

Le conseil communautaire décide d'élire M. Bernard De MONTETY, Président de séance.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Arrête comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2016

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales	1 385 560.42	1 603 736.83	2 989 297.25
Titres de recettes émis	671 928.83	791 877.51	1 463 806.34
Dépenses			
Prévisions budgétaires totales	1 385 560.42	1 603 736.83	2 989 297.25
Mandats émis	784 705.77	792 156.53	1 576 862.30
Résultat de l'exercice	-112 776.94	-279.02	-113 055.96

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	<u>Part affectée à l'investissement Exercice 2016</u>	<u>Résultat de l'exercice 2016</u>	<u>Résultat de clôture 2016</u>
Investissement	-42 927.59		-112 776.94	-155 704.53
Fonctionnement	0.00		-279.02	-279.02
TOTAL	-42 927.59		-113 055.96	-155 983.55

Adopte à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget annexe ZAE de la communauté de communes Dronne et Belle. Le Président conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est retiré au moment du vote.

Charge le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

2°) Approbation du compte de gestion 2016 (pièce jointe n°15)

Le rapporteur présente le compte de gestion du budget annexe ZAE de l'exercice 2016.

Ce compte de gestion s'avère conforme en ses écritures au compte administratif 2016.

Le conseil communautaire, après avoir constaté que le résultat global de clôture du compte de gestion du budget annexe ZAE est égal à celui du compte administratif 2016 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et à l'unanimité,

Adopte à l'unanimité le compte de gestion 2016 du trésorier du budget annexe ZAE.

Charge le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

• **BUDGET PRINCIPAL**

1°) Approbation du compte administratif 2016 (pièce jointe n°16)

Le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2016/04/52 du 25 avril 2016 approuvant le budget primitif 2016 du budget principal ;

L'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule « dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son Président ».

Le conseil communautaire décide d'élire M. Bernard De MONTETY, Président de séance.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et avec

Pour : 40 voix

Mesdames et Messieurs Jean-Luc AIMONT, Yves ARLOT, Michel BOSDEVESY, Josiane BOYER, Anita CATUSSE, Éric CHARRON, Gérard COMBEALBERT, Bernard de MONTETY, Geneviève de TRAVERSAY (suppléante de Martial Henri CANDEL),

Martine DESJARDINS, Michel DUBREUIL, Jean-Claude FAGETE, Bernard MERLE (suppléant de Henri FAISSOLE), Jean-Pierre GROLHIER, Benoît HARMAND, Thierry JEAN (suppléant de Guy-Robert DUVERNEUIL), Jean-Jacques LAGARDE, Alain LAVAUD (suppléant de Anémone LANDAIS), Jean-Marie MARCHAND, Claude MARTINOT, Jean-Jacques MARTINOT, Jean-Pierre CHATEAUREYNAUD suppléant de Christian MAZIERE), Pascal MAZOUAUD, Francis MILLARET, Pierre MORIN, François NEGRIER, Christian NEYCENSSAS, Pierre NIQUOT, Alain OUISTE, Alain PEYROU, Monique RATINAUD, Jean-Robert RAVON, Catherine ROUMAILLAC, Claude SECHERE, François THOMAS, Bernadette VAN DEN DRIESSCHE, Frédéric VILHES.

Abstentions : 2 voix

Madame Anne-Marie CLAUZET plus 1 voix pour Malaurie GOUT-DISTINGUIN

Arrête comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2016

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales	4 972 449.75	7 117 059.38	12 089 509.13
Titres de recettes émis	2 655 362.53	6 228 675.02	8 884 037.55
Dépenses			
Prévisions budgétaires totales	4 972 449.75	7 117 059.38	12 089 509.13
Mandats émis	2 192 879.54	6 341 278.17	8 534 157.71
Résultat de l'exercice	462 482.99	-112 603.15	349 879.84

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement Exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	-294 163.26		462 482.99	168 319.73
Fonctionnement	867 929.53		-112 603.15	755 326.38
TOTAL	573 766.27		349 879.84	923 646.11

Adopte le compte administratif 2016 du budget principal de la communauté de communes Dronne et Belle. Le Président conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est retiré au moment du vote.

Charge le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

ADMINISTRATION GENERALE :

- **Approbation de la modification des statuts du SMCTOM**

Le Président informe l'assemblée que le Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères (SMCTOM) de Nontron auquel adhère la

Communauté de Communes, a pris une délibération le 8 mars 2017 proposant une modification statutaire.

Cette modification des statuts porte sur plusieurs éléments :

- modification dans la composition des adhérents détaillant les communautés de communes (adhérentes) et les communes les constituant.
- l'ajout d'une compétence facultative lui permettant de soumissionner à des marchés publics de gestion de déchets des collectivités et syndicats limitrophes du SMCTOM de Nontron.
- l'ajout des produits de location de bennes dans les ressources du SMCTOM.

Vu la proposition de modification statutaire présentée, le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Approuve à l'unanimité** la modification statutaire envisagée présentée ci-dessus ;
- **Demande** au Président de communiquer cette décision dans les meilleurs délais.

IV-Voirie :

Rapporteur : M. Jean-Jacques LAGARDE

1°) Choix du prestataire pour l'entretien des chemins du PDIPR.

Le rapporteur rappelle que l'entretien des chemins du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) est réalisé en régie pour le secteur du Champagnacois et du Mareuillais et est confié à l'association ALAIJE pour le secteur du Brantômois. Le contrat avec l'association ALAIJE arrivant à son terme, une consultation a été réalisée pour l'entretien des chemins du PDIPR sur le secteur du Champagnacois et du Brantômois.

Il indique que le coût annuel du travail en régie sur le secteur de Champagnac est estimé à 20 538€.

Deux entreprises et l'association ALAIJE ont répondu à la consultation.

Vu l'analyse des offres le rapporteur propose de retenir l'offre de l'association ALAIJE suivante :

Secteur de Brantôme en Périgord : 22 200.00€ TTC

Secteur de Champagnac de Bélair : 22 200.00€ TTC

Il indique que le bureau réuni le 15 mars 2017 a émis un avis favorable sur le choix de l'association ALAIJE, uniquement pour le secteur du Brantômois. Le secteur de Champagnac serait toujours réalisé en régie.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité,

Décide de retenir l'association ALAIJE uniquement pour le secteur de Brantôme en Périgord pour un montant de 22 200 € TTC.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents relatifs à cette opération.

V-Enfance/Jeunesse :

Rapporteur : M. Alain OUISTE

1°) Demande de subvention auprès de la CAF et de la MSA pour le projet « Art Bri Bus »

Dans le cadre d'un appel à projet de soutien aux initiatives portées par les jeunes « Avec les Jeunes pour Agir » de la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole de la Dordogne, le Vice-Président informe l'assemblée que l'Accueil Jeunes Dronne et Belle souhaite mettre en place un projet « Art Bris Bus », ayant pour objectif de redonner vie à des abribus en béton du territoire, en y apposant une touche artistique réfléchie avec l'aide de professionnels.

Le coût total du projet d'élève à 6 264€

La demande d'aide financière s'élève à 4 000€

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance Jeunesse en date du 1^{er} février 2017

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 mars 2017

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Donne un avis favorable au projet « Art Bris Bus » de l'Accueil Jeunes Dronne et Belle.

Sollicite l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole de la Dordogne.

S'engage à voter les crédits nécessaires au budget 2017.

Charge le président ou le Vice-Président délégué d'accomplir les formalités relatives à cette décision et à signer tous les documents nécessaires.

2°) Demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire pour la construction du bâtiment Enfance/Jeunesse.

Le Vice-Président rappelle que par délibération en date du 27 février 2017 la Communauté de Communes a approuvé le projet de construction, d'un pôle unique qui regroupera le centre social le Ruban Vert, le centre de loisirs, la petite enfance avec le Relais Assistantes Maternelles et l'espace parents-enfants Boucle d'Or, ainsi que l'espace jeunes.

Il rappelle le coût prévisionnel du projet et son plan de financement prévisionnel.

COUT DE L'OPERATION HT	EN € HT
Travaux liés à la construction du bâtiment	1 111 450.00
Travaux liés à l'aménagement des abords	180 500.00

Estimation des travaux	1 291 950.00
Honoraires de maîtrise d'œuvre 11%	142 115.00
Honoraires coordination SPS 1.5%	19 379.00
Honoraires bureau de contrôle 2%	25 839.00
Etude de sol	4 000.00
Investigation DICT 1%	12 920.00
Assistant Technique à Maîtrise d'œuvre pour désigner le maître d'œuvre	7 500.00
Frais de publicité et d'appel d'offres (compris l'indemnisation pour prestation intellectuelle de 4 candidats)	6 500.00
Assurance dommage ouvrage	PM
Total frais d'ingénierie et frais divers	218 252.00
Coût d'objectif total	1 510 202.00
TVA 20%	302 040.00
Coût d'opération TTC	1 812 243.00
FINANCEMENT DES TRAVAUX	EN €
Travaux liés à la construction du bâtiment : 1 111 450€ HT	
ETAT : DETR/FSIPL/Contrat de ruralité 30%	333 435.00
CAF 40%	444 580.00
DEPARTEMENT	104 145.00
Réserve parlementaire	7 000.00
TOTAL SUBVENTION POUR TRAVAUX	889 160.00
FINANCEMENT DES ABORDS	
Travaux liés à l'aménagement des abords : 180 500€ HT	
ETAT : DETR/FSIPL/Contrat de ruralité 25%	45 125.00
DEPARTEMENT 30%	54 150.00
TOTAL SUBVENTION POUR AMENAGEMENT DES ABORDS	99 275.00
TOTAL DES SUBVENTIONS POUR LE PROJET	988 435.00
FCTVA (1 812 243.00 x 16,404%)	297 280.00
FONDS PROPRES/EMPRUNT	526 528.00
TOTAL	1 812 243.00

Vu l'avis favorable du bureau en date du 15 mars 2017 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve le projet de création d'un pôle Enfance-Jeunesse à Brantôme-en-Périgord.

Approuve le plan de financement prévisionnel proposé.

Sollicite une subvention de 7000€ dans le cadre de la réserve parlementaire

Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

M. Couvy indique que le Sous-Préfet l'a informé que ce projet serait subventionné à hauteur de 30% dans le cadre de la DETR.

VI-Culture/Sport :

Rapporteur : M. Jean-Claude FAGETE

1°) Fixation d'un tarif de location pour la salle multimédia de la médiathèque à Champagnac de Bélair.

Le rapporteur explique à l'assemblée que la chambre d'agriculture souhaite utiliser la salle multimédia de la médiathèque à Champagnac de Bélair pour faire des formations. Il propose de fixer un tarif de location pour cette salle.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité,

Accepte de louer la salle multimédia de la médiathèque à Champagnac de Bélair à la chambre d'agriculture.

Fixe le tarif de location à la journée à 70€ à compter du 1^{er} avril 2017

Autorise le Président ou les vice-présidents délégués à signer tous les documents relatifs à cette opération.

2°) Délibération pour autoriser et procéder au désherbage des collections des médiathèques et bibliothèques.

Le rapporteur propose de définir une politique de régulation des collections des Bibliothèques et Médiathèques de la Communauté de Communes et d'en préciser les critères et les modalités.

Considérant qu'un certain nombre de documents intégrés depuis plusieurs années aux collections des médiathèques et bibliothèques du réseau Dronne et Belle » doivent être réformés parce qu'ils contiennent une information obsolète ou sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

Les livres dont l'état physique ou le contenu ne correspondent plus aux exigences de la politique documentaire des médiathèques et points lectures du réseau Dronne et Belle devront être retirés des collections

Article 2 :

Ces livres réformés sont détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler

Article 3 :

L'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal ou liste d'ouvrages mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme de liste.

Article 4 :

Le responsable de la bibliothèque est chargé de mettre en œuvre la politique de régulation des collections et signe les procès-verbaux d'élimination

Autorise le Président ou les vice-présidents délégués à accomplir les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents s'y rapportant.

VII-Tourisme

Rapporteur : M. Claude MARTINOT

1°) Vote des tarifs pour les articles en vente à la boutique de l'Office de Tourisme communautaire.

Le rapporteur propose de fixer les tarifs suivants pour des articles vendus à la boutique de l'Office de Tourisme communautaire :

	HT	TVA 20%	TTC
cartes postales Brantôme n°15	1,00 €	0,20 €	1,20 €
cartes postales Brantôme n°17	2,42 €	0,48 €	2,90 €
cartes postales Bourdeilles n°16	1,00 €	0,20 €	1,20 €
cartes postales Bourdeilles n°30	1,00 €	0,20 €	1,20 €
cartes postales de la truffe n°32	1,00 €	0,20 €	1,20 €
cartes postales du Chabrol n°108	1,00 €	0,20 €	1,20 €
cartes postales de la cueillette des cèpes n°46	1,00 €	0,20 €	1,20 €
cartes postales de la crèche troglodytique n°31	2,42 €	0,48 €	2,90 €
cartes postales de la maison de Jacquou n°21	1,00 €	0,20 €	1,20 €
enveloppes	0,21 €	0,04 €	0,25 €

	HT	TVA 5,5%	TTC
Généalogies des Rois et Chronologie de l'Histoire	4,74 €	0,26 €	5,00 €
Préhistoire (La)	1,90 €	0,10 €	2,00 €
Moyen-Age (le)	4,74 €	0,26 €	5,00 €
Architecture Gothique (l')	4,74 €	0,26 €	5,00 €
Architecture Romane (l')	4,74 €	0,26 €	5,00 €
Reconnaitre les styles de l'architecture	4,74 €	0,26 €	5,00 €
Styles de l'architecture et du mobilier (Les)	4,74 €	0,26 €	5,00 €
Abbayes Bénédictines (les)	2,65 €	0,15 €	2,80 €
Champignons (les)	2,84 €	0,16 €	3,00 €
Châteaux-Forts (les)	2,84 €	0,16 €	3,00 €
Histoire de France	2,84 €	0,16 €	3,00 €
Tous les Rois de France	2,84 €	0,16 €	3,00 €
Héraldique et blasons	2,84 €	0,16 €	3,00 €
Coloriages : Histoire de France	1,90 €	0,10 €	2,00 €
Coloriages Nouveaux : Châteaux forts	3,60 €	0,20 €	3,80 €
Coloriages Nouveaux : Préhistoire (la)	3,79 €	0,21 €	4,00 €
Je m'amuse avec les châteaux forts	1,90 €	0,10 €	2,00 €
Je m'amuse avec la préhistoire	1,90 €	0,10 €	2,00 €
Je m'amuse avec les Princesses	1,90 €	0,10 €	2,00 €
Animaux préhistoriques (les)	2,84 €	0,16 €	3,00 €
Chevalier au moyen âge (la)	2,84 €	0,16 €	3,00 €
Princesses au moyen âge (les)	2,84 €	0,16 €	3,00 €
7 familles Découverte - La Préhistoire	6,16 €	0,34 €	6,50 €
7 Familles Découverte - Le Moyen Age	6,16 €	0,34 €	6,50 €
Chansons française de jadis	1,42 €	0,08 €	1,50 €
Cuisine du Périgord - RECETTES D'OR	1,90 €	0,10 €	2,00 €
French cooking	1,90 €	0,10 €	2,00 €
GI505 RO - Cuisine au Foie Gras (La) RECETTES	1,90 €	0,10 €	2,00 €
Cuisine de l'oie et du canard	1,90 €	0,10 €	2,00 €

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité,

Vote les tarifs des articles présentés ci-dessus.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents relatifs à cette opération.

VIII-Questions diverses :

-Discussion sur les modalités de location du bâtiment de Champagnac au Pays Périgord Vert et au SCOT.

M. COUVY indique que ce point sera abordé au prochain conseil communautaire.

-Décision sur l'utilisation des chapiteaux.

Vu les contraintes en matière de sécurité, il est décidé de ne plus mettre les chapiteaux de la CC à disposition des associations et des communes.

-Réflexion à engager pour la prise de compétence assainissement collectif. M. COUVY indique qu'il est nécessaire d'y réfléchir dès 2017, de même pour la compétence contingent d'incendie.

-Réflexion à mener pour la participation des communes au financement de l'ADS. Voir les différentes possibilités de calcul pour cette participation.

-Démarche pour la recherche de médecins.

M. COUVY indique qu'un médecin Bulgare doit venir en visite sur notre territoire fin avril.

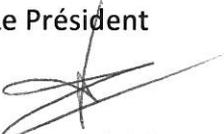
Des contacts sont également pris avec un organisme qui forme des médecins espagnols à la langue Française. Une annonce concernant la recherche de médecin salarié a été passée sur pôle emploi.

Un médecin généraliste souhaite occuper le cabinet médical de Bourdeilles 3 jours par semaine à compter du mois de juin.

M. COUVY fait lecture du courrier de la Préfète concernant l'aire d'accueil des gens du voyage.

La séance est close à 20h30

Le Président



Jéan-Paul COUVY

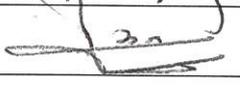
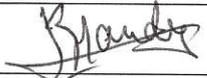
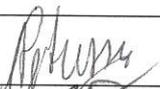
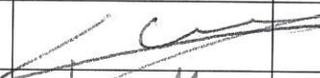
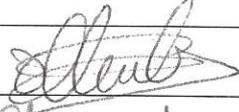
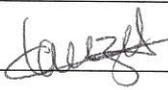
Le secrétaire de séance

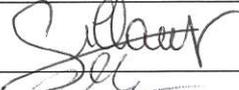
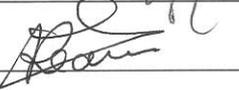
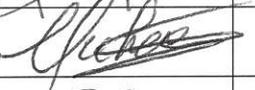
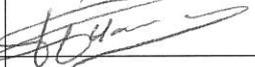


Michel DUBREUIL

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mercredi 29 mars 2017

Fiche de présence

Membres titulaires	Signature	Membres suppléants	Signature
AIMONT Jean-Luc			
ARLOT Yves			
BOSDEVESY Michel		DUCHER Jean-François	
BOUCAUD Raymond			
BOYER Josiane		BRANDY Pascal	
CANDEL Martial Henri		De TRAVERSAY Geneviève	
CATUSSE Anita		LAGARDE Guy-José	
CHABREYROU Olivier			
CHAPEAU Gaston			
CHARRON Éric			
CLAUZET Anne-Marie			
COMBEALBERT Gérard			
COUVY Jean-Paul			
De MONTETY Bernard			
DESJARDINS Martine		LAURENCON Jacky	
DUBREUIL Michel		DUCHANGE Michel	
DUVERNEUIL Guy-Robert		JEAN Thierry	
FAGETE Jean-Claude			
FAISSOLE Henri		MERLE Bernard	
GOUT DISTINGUIN Malaurie		pouvoir à Anne Clauzet.	
GROLHIER Jean-Pierre		BOUSSARIE Françoise	
HARMAND Benoît			
LAGARDE Jean-Jacques		STEMMELEN Sabine	
LANDAIS Anémone		LAVAUD Alain	
MARCHAND Jean-Marie			
MARTINOT Claude			

MARTINOT Jean-Jacques		SICARD Jean-Pierre	
MAZIERE Christian		CHATEAUREYNAUD Jean-Pierre	
MAZIERES Sylvie			
MAZOUAUD Pascal		CARTAUD Jean-Claude	
MILLARET Francis			
MORIN Pierre			
NADAL Jean-Michel			
NEGRIER François			
NEYCENSAS Christian			
NIQUOT Pierre		FUHR Y Dominique	
OUISTE Alain			
PEYROU Alain		DUVERNEUIL Max	
RATINAUD Monique			
RAVON Jean-Robert			
REVIDAT Francis			
ROUMAILLAC Catherine			
SECHERE Claude			
THOMAS François			
THORNE Fabienne			
VAN DEN DRIESSCHE Bernadette			
VILHES Frédéric	